



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Neuchâtel veut valoriser davantage le commerce

Un centre-ville attractif qui se renouvelle sans cesse

Tandis que le quarantième anniversaire de la zone piétonne approche, la Ville de Neuchâtel continue d'agir avec détermination pour renforcer l'attractivité de son centre-ville. D'une part en multipliant les animations, embellissements et conditions propices à la qualité de vie. De l'autre, en renforçant sa politique immobilière et foncière par la préparation d'une politique d'incitation à la remise en location rapide et de valorisation des vitrines. Un rapport sera soumis au Conseil général cet automne.

Dynamiser le centre-ville de Neuchâtel ? La tâche pourrait sembler aisée, tant ses atouts sautent aux yeux : sa beauté architecturale, la diversité de ses enseignes, un cadre de vie général très agréable. Toutefois, comme toutes les villes, Neuchâtel doit faire face aux défis du temps, et en premier lieu à l'augmentation du tourisme d'achat lié au franc fort, à la concurrence des centres commerciaux périphériques et des achats en ligne.

Nouvelles enseignes

Dès 2013, la Ville de Neuchâtel a pris des mesures pour faire de Neuchâtel une cité toujours vivante et encore plus rayonnante, au travers de cinq axes stratégiques : renforcer l'accessibilité, embellir le centre-ville, bien achalander, animer le centre-ville et coordonner les relations entre partenaires. « Lieu économique autant qu'urbanistique et culturel, la ville doit évoluer, innover sans cesse. Pour cela notre centre-ville, ce véritable joyau, doit être aussi attractif que possible, et j'en appelle à toutes les bonnes volontés, acteurs économiques, culturels et sociaux sans oublier la population, pour se fédérer autour d'une vision commune, afin de positionner Neuchâtel de manière exemplaire d'ici à 2019, année du 40^e anniversaire de la zone piétonne », a déclaré devant la presse le conseiller communal Olivier Arni, directeur communal de l'économie.

Et ce n'est pas un hasard si la conférence de presse se tenait à La Boissonnerie, nouveau bar à tapas de la rue du Neubourg : les enseignes se renouvellent en ville, qu'il s'agisse de restaurants, de magasins de musique, de bijoux, de meubles, de chocolat ou d'alimentation : 17 ouvertures depuis fin 2013 témoignent de cette vitalité. Preuve encore que le centre-ville est un lieu où investir, trois supermarchés (Les Gourmets, Migros, Coop) ont rénové leurs surfaces ces dernières années.

Rapport présenté cet automne

La Ville travaille d'arrache-pied pour renforcer la diversité de l'offre, soutenir le tissu économique et veiller, de manière coordonnée, à ce que les loyers commerciaux ne prennent pas l'ascenseur. « Notre objectif, c'est zéro vitrines vides », a indiqué Olivier Arni, précisant que sur 420 surfaces commerciales avec vitrine au centre-ville, une dizaine d'entre elles sont actuellement vacantes, soit 2,4%.

C'est pourquoi une fonction de délégué à l'Immobilier et au logement a été créée début avril, avec pour but de renforcer la qualité et la diversité de l'offre commerciale au centre-ville, de recenser les surfaces commerciales vacantes, d'être en contact avec les propriétaires, les acteurs économiques et les gérances immobilières et de favoriser la relocation dans la limite usuelle des prix du marché. Jean-Michel Ischer, nouveau délégué à l'Immobilier et au logement, dépend directement de la direction de l'économie et travaille en étroite collaboration avec Jean-Marc Boerlin, délégué au centre-ville, ce dernier faisant en particulier le lien entre l'association des commerçants Neuchâtel Centre et la Ville.

Dans le même registre, le Conseil communal a confié à la direction de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement la mission de préparer un plan d'action dont le but sera d'inciter les propriétaires à louer les surfaces commerciales dans un délai raisonnable, et entretemps de valoriser les vitrines vides par des informations utiles ou par des œuvres artistiques. Les milieux concernés seront consultés après les vacances estivales et un rapport sera présenté au Conseil général cet automne.

La Ville mène également une politique de maîtrise directe de l'immobilier, par l'achat de bâtiments, dont l'objectif est toujours la valorisation des surfaces et du patrimoine. A l'heure actuelle, elle abrite 28 commerces aux activités variées dans 16 immeubles communaux dont elle est propriétaire. Enfin, Neuchâtel a contribué à la création d'un observatoire romand au sein de la Coordination des villes de Suisse romande, pour échanger les expériences et les bonnes pratiques de valorisation et de développement des centres-villes. « Grâce aux synergies établies, cette plateforme doit permettre aux Villes de faire face aux enjeux avec efficacité tout en optimisant leurs leviers d'influence », rappelle Olivier Arni.

L'importance du commerce de détail

Lors de la conférence de presse, le professeur à la HEG Arc Nicolas Babey a indiqué que l'activité commerciale à Neuchâtel génère plus de 2000 emplois (EPT), dont 1365 pour le commerce de détail. Dans une récente étude de mars 2017, le professeur Babey affirme que « le commerce de biens matériels est, et de loin, le plus important pourvoyeur d'emplois sur le territoire communal. » Il a pu également noter une évolution positive en termes de création d'entreprises et d'emplois, notamment au centre-ville, de 2011 à aujourd'hui. « La progression des résultats est réjouissante, compte tenu du fait que ce secteur d'activité est en crise en Suisse », note le responsable de l'Institut du Management des villes et du territoire (IMVT).

Conscients que les Neuchâtelois sont très attachés au centre-ville et à son animation, « nous souhaitons dès cette année donner la possibilité à tous les organisateurs de présenter un projet pour l'événement qui est organisé sur la place des Halles le samedi avant Noël, comme c'est maintenant devenu une tradition ! » explique Olivier Arni.

Le délégué au centre-ville, Jean-Marc Boerlin, a ainsi présenté l'appel à projets, qui devra en particulier être ouvert à tous, gratuit et mettre en valeur les talents neuchâtelois ainsi que les qualités du centre-ville. Pour ce faire, la Ville mettra à disposition une scène ainsi qu'un montant de 15'000 francs. Le délai fixé pour le dépôt des projets est fixé au 16 août. Les personnes ou organisations intéressées à postuler peuvent s'adresser à jean-marc.boerlin@ne.ch (davantage d'informations sur le site de la Ville : www.neuchatelville.ch).

Neuchâtel, le 23 mai 2017

Direction de l'économie, de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires :

Olivier Arni, directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement, 032 717 76 02, olivier.arni@ne.ch

Nicolas Babey, professeur Haute école de gestion Arc, 078 613 56 07, nicolas.babey@he-arc.ch